

**ARRÊTÉ DE NOMINATION D'UN CADRE BÉNÉVOLE  
N°AR-NO-20250427-01-OREMIS**

Le Président de l'association

**Vu** les statuts de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur de l'association ;

**Vu** l'avis rendu par le directeur exécutif des relations publiques, Mme Marjorie GRAZIANI ;

**Considérant** que l'intéressé(e) a satisfait aux conditions de nomination ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Mme Vitally LUBIN, est nommée cadre bénévole de l'association OREMIS à compter du 28/04/2025.

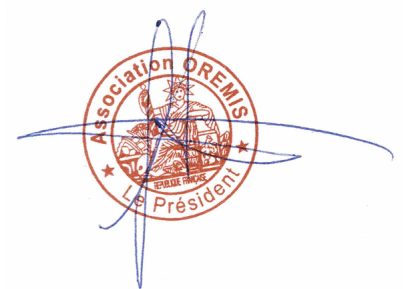
**Article 2** : Monsieur l'assistant de direction est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Conseil exécutif pour exécution.

Le 27/04/2025 à ISTRES  
le Président.  
M. Lucas VOLET



ID: DCB5FB87-0748-4F34-B32C-7DFE58CBE04F  
Signé numériquement par <lucas.volet@oremis.fr>  
dimanche 27 avril 2025 17h26 CEST

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).